



BILAN ANNUEL 2025

Correspondants Observateurs

Du Département Santé des Forêts

Pôle Sud Est Département des

Bouches-du-Rhône



Sud Est
Occitanie – PACA – Corse

département de la santé des forêts

1 - L'Etat sylvosanitaire des principales essences forestières

1.1. – Les feuillus

Une année favorable, pas de problèmes majeurs relevés cette année.

1.2. – Les résineux

Hylésine destructeur / Tomicus Destruens

- Cette année on a relevé quelques spots sur pins d'Alep, notamment sur Les Pennes Mirabeau et Marseille sur les lisières des zones incendiées, ou chez des particuliers, à Salon de Provence.
- Petit foyer ancien sur la commune de Roquefort la Bédoule ; près de la vigie Fenestrelle. Fait suite à zone incendiée ancienne, faible extension. Présence de **Fomitopsis pinicola**. Ce champignon polypore est présent sur les bois morts contrairement au Phellin du pin.



Sphaeropsis des pins – Diplodia pinea

- Observé sur pins d'Alep : deux spots de ce champignon pathogène des aiguilles à Martigues, au Parc de Figuerolles.

Symptômes caractéristiques de la présence du champignon :

- le rougissement des pousses des pins : présence de bouquets d'aiguilles rougissantes, nanifiées et enrésinement des pousses. Ces symptômes sont fréquents, mais peu dommageables.
- des chancre de rameaux et de branches, souvent discrets, provoqués par la colonisation de blessures par les spores du champignon.
- le dessèchement ou rougissement des houppiers ou parties de houppiers (cf.photos), suite à des épisodes



climatiques particuliers :

- Orage de grêle : les blessures sont des portes d'entrée au champignon qui se développe dans le bois. Le rougissement survient dans le mois qui suit l'épisode.
- Stress hydriques intenses : ce dessèchement concerne les branches fines et la ramification. Le pathogène progresse vers les parties basses des houppiers et vers le tronc, à l'origine des dommages occasionnés.

- le bleuissement du bois présent dans le bois des arbres atteints par le pathogène ou sur les bois
- l'infection des cônes, principaux réservoirs d'inoculum du pathogène dans les peuplements.

Lutte : On considère que les pins affectés à plus de 50 % de leur houppier par le rougissement n'ont pas d'avenir et vont dépérir rapidement. Le bleuissement de ces bois peut être rapide et la dévalorisation pour les bois de qualité d'autant plus forte. Avant d'intervenir en coupe sanitaire des arbres les plus atteints, voire en coupe rase si la coupe sélective des arbres sans avenir entraîne la déstabilisation du peuplement restant sur pied, il convient de :

- cerner les enjeux économiques liés aux volumes concernés et à la qualité des bois atteints,
- d'envisager l'avenir sylvicole des parcelles à la fois en termes de vitalité du peuplement (déficit foliaire et croissance radiale des arbres) et de renouvellement : régénération naturelle des pins existants ou d'autres essences (chênes pubescents, chêne vert, autres feuillus...) voire de plantations dans les meilleures stations forestières (feuillus, cèdre de l'Atlas...).

Lorsque l'impact du *sphaeropsis* des pins est modéré ou que l'enjeu économique est faible, il n'est donc pas impératif d'intervenir.

2 - Les Suivis Spécifiques

2.1. – Les défoliateurs précoces sur feuillus

La notation de printemps : elle se fait un mois après le débourrement, sur les placettes du réseau systématique de suivi des dommages forestiers qui comportaient plus de 10 chênes (sessile, pédonculé, pubescent, liège et vert) lors de la notation estivale : **quelques dégâts de tordeuses observés sur la placette d'Auriol.**

La notation par quadrat : détermination de la surface défoliée à plus de 50 % par les défoliateurs précoces (tordeuses, géométrides...) sur une partie des quadrats de 16 km x 16 km.

Aucune lisière n'a été défoliée à plus de 50 % (tordeuses, géométrides...).



Noctuelle =
noctuidée.



Géométridées (ici l'hibernie *Erannis defoliaria*)



Dégât de tordeuse = tortricidée.



Tortricidée (ici la tordeuse verte *Tortrix viridana*)

2.2. – La Processionnaire du Pin

Les placettes : 10 placettes sur les BdR

L'année 2025 est marquée par une diminution du nombre de nids relevé (sur la lisière Sud sur 100 m de long) sur Martigues, Marseille et St-Rémy ; à noter sur Ensues il a doublé, et une quasi-absence sur les placettes au Nord du Département.

Martigues	2 nids
Marseille	38 nids
Ensues La redonne	72 nids
St Rémy de Provence	10 nids
Lançon de Provence	2 nids
Belcodène	0 nid
Charleval	1 nid
Aix (Arbois)	0 nid
Ceyreste	1 nid
St Marc Jaumegarde	0 nid

La défoliation est restée faible sur l'ensemble (0 à 5%) mais on a relevé des spots de fortes défoliations sur pins d'Alep comme sur la Ciotat, en bord de route, essentiellement en milieu urbain.

Les quadrats :

En complément du réseau de placettes, la défoliation liée à la processionnaire du pin est reportée par les Correspondants Observateurs du DSF sur tous les quadrats contenant au moins 500 hectares des peuplements de pins. Pour chaque quadrat (16x16 km), le pourcentage de lisières sud des peuplements de pins défoliées à plus de 50 % est déterminé.

Cette année encore, aucune lisière n'a été défoliée à plus de 50 %.

2.3. – Le réseau de surveillance RSSDF sur le 13

A quoi ça sert : Proportion d'arbres dégradés sur le réseau systématique

Le suivi : Chaque été, les Correspondants Observateurs du DSF notent les arbres du réseau RSSDF (placettes systématiques de 20 arbres, dans une grille de 16 km x 16 km) et RENECOFOR (52 arbres dans des peuplements de production) sur l'ensemble de la métropole.

L'indicateur : Chaque année, pour l'ensemble des arbres des deux réseaux, la proportion d'arbres notés avec un déficit foliaire (pourcentage de houppier manquant par rapport à un arbre de référence en conditions optimales) de 50% et plus est calculée et constitue l'indicateur.

Sa pertinence : cet indicateur permet de quantifier annuellement la proportion d'arbres dégradés et fortement dégradés. L'utilisation du réseau RSSDF et RENECOFOR permet de représenter l'état des écosystèmes forestiers dans leur ensemble tout en donnant un poids particulier aux forêts de production. C'est notamment l'indicateur retenu pour quantifier l'état de santé des forêts dans les PRFB (Programme Régional de la Forêt et du Bois) Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :



Dans les Bouches-du-Rhône, sur les 3 placettes notées : la situation reste aux alentours de 40 % de déficit foliaire pour Meyrargues et Auriol avec 0 et 25% d'arbres défoliés à plus de 50% ; la défoliation reste moindre sur la placette de l'Arbois à Aix en Provence avec un déficit foliaire de 27% dont 10% est supérieur à 50%.

Les placettes des Bouches du Rhône sont composées de pins d'Alep et de pins Brutia essentiellement pour Meyrargues et Aix-en-Provence, et en mélange de pins, chênes verts et chênes pubescents pour Auriol.

3 - La surveillance des organismes réglementés et émergents

La surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) vise à détecter précocement les organismes nuisibles pour protéger la santé des végétaux et préserver les ressources économiques et environnementales.

Elle a pour but de renforcer la sécurité sanitaire sur le territoire en surveillant les organismes nuisibles aux végétaux, tels que les bactéries, champignons, insectes, nématodes, et virus. [Fiches de reconnaissance | Plateforme ESV](#)

Les objectifs incluent :

- Détection précoce des foyers d'organismes nuisibles.
- Anticipation des gestions de foyer pour minimiser les impacts économiques et environnementaux.
- Sécurisation du marché végétal en collaboration avec les partenaires européens et les pays tiers.

Au sein du DSF, elle est mise en œuvre au moyen d'observations visuelles, de piégeage et de prélèvements réalisés chez les professionnels (producteurs, scieries...), les collectivités, les particuliers...

3.1. – Le Nématode du pin

Le nématode du pin

Américain ; introduit en Asie, puis Europe (Portugal, Espagne)

Mortalités des arbres, résineux



Fait marquant : le nématode du pin a été découvert pour la première fois en France en novembre 2025. Les actualités officielles sont disponibles sur le site du DSF Nouvelle-Aquitaine : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>

L'objectif du plan de surveillance est de détecter le plus tôt possible les arbres dépérissants afin d'y effectuer des prélèvements pour la recherche de nématode du pin. Il s'agit d'augmenter de façon permanente le nombre d'échantillons prélevés et d'améliorer la qualité et la pertinence de ces prélèvements. 3 points ont été relevés cette année :

- Marseille L'Estaque en lisière du feu
- Les Pennes Mirabeau, en lisière du même feu
- Martigues, au Parc de Figuerolles

Parallèlement un piégeage du vecteur, le *Monochamus galloprovincialis* est effectué avec envoi des individus triés au préalable, en laboratoire spécialisé (LABOCEA) :

7 Prélèvements réalisés en 2025 sur les BdR :

St Cannat, Les Pennes Mirabeau, Lamanon, Peypin, Gardanne, Meyrargues, Bouc Bel Air

En attente des résultats.

3.2. – La cochenille tortue



La cochenille tortue du pin (*Toumeyella parvicornis*) est un insecte originaire d'Amérique du Nord. C'est un organisme nuisible qui peut causer des dégâts importants à de nombreuses espèces de pins. Vivant en colonie de très forte densité, cette cochenille se développe sur les jeunes rameaux. Elle produit une fumagine (champignon microscopique noir) qui marque fortement les arbres atteints : c'est le premier symptôme qui permet de détecter sa présence. En se nourrissant de sève, la cochenille tortue épuise l'arbre et peut le faire mourir au bout de plusieurs années de fortes attaques.

La présence de ce ravageur a été signalée pour la première fois en France en octobre 2021. A ce stade, il n'a été identifié que sur des pins parasols (*Pinus pinea*) en contextes urbain et forestier. Dans les zones infestées situées sur 13 communes du Golfe de Saint-Tropez en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a été observé quelques mortalités de pins parasols.



Quel risque à terme ?

L'éradication de cet insecte en France n'est pas envisageable. Pour autant, des mesures de gestion au sein de la zone infestée présentent un intérêt pour ralentir sa propagation. Au vu de ses capacités de dissémination, l'extension de son aire de répartition semble inéluctable, sans qu'il ne soit possible, à ce stade, de déterminer à quelle vitesse. Le ravageur se propage de proche en proche mais aussi à plus longue distance par le transport de jeunes arbres contaminés : c'est le principal point de vigilance. Il convient donc impérativement de **respecter l'interdiction de transporter des plants de pins (toutes espèces confondues) depuis les zones délimitées affectées en France** prévue par l'arrêté ministériel du 11 mars 2022 (article 6). D'autant plus que si des traitements sont possibles en espaces verts pour protéger quelques arbres patrimoniaux, en forêt cette option est difficilement envisageable sur le plan économique et écologique.

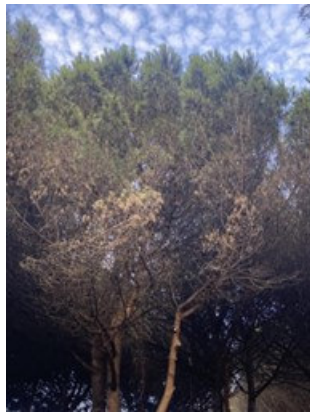
En Italie où la cochenille est déjà implantée sur différentes espèces de pins on constate plus de mortalité sur les pins maritimes que sur pins parasols. L'impact potentiel majeur est donc lié au risque de colonisation sur pin maritime qui couvre de vastes surfaces en France et constitue un enjeu de première importance. Le DSF et les services de l'Etat en charge de la protection des végétaux suivent la progression de cet insecte et porteront attention à la réaction des différents pins dans les différents contextes pédoclimatiques où il s'installerait.

La présence de ce ravageur a été signalée pour la première fois dans les Bouches-du-Rhône à Martigues sur des jeunes pins parasols nouvellement plantés ; ils ont été détruits très rapidement ; ils étaient contaminés depuis la pépinière (Drôme).

Tout dessèchement suspect devra être signalé à votre correspondant local !

+ d'Info :

[Lutte contre la cochenille tortue du pin | DRAAF PACA](#)



3.3. – La punaise réticulée du chêne

Chêne: punaise réticulée (*Corythucha arcuata*)

La punaise réticulée du chêne s'est introduite en France en 2017, à proximité de Toulouse et continue sa dispersion.

Le tigre du chêne risque de concerner tout le territoire : aucune limite de température ou d'hôte au Nord et sa dispersion est très facile avec propagation intimement liée au transport et une infestation d'abord passant inaperçue.

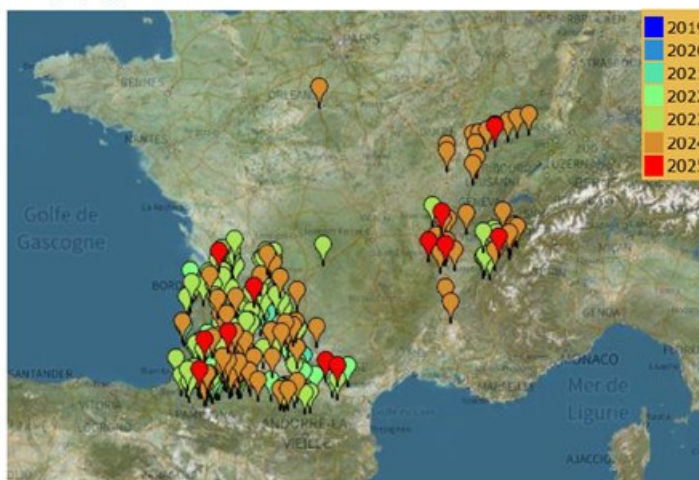


Phase de colonisation =
symptômes discrets

→ recherche de feuilles ayant des
décolorations suspectes

Une fois installée = défoliations
pouvant être quasi totales en fin
d'été et qui se répètent chaque
année
(actuellement aucun régulateur
efficace connu).

Facilement transportée par l'Homme, elle est d'abord observée en zone urbaine ou le long des voies de circulation (sur les aires d'autoroute en particulier) avant de se propager en forêt.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Je passe le relais à GUILLAUME BRUNEL, votre nouveau Correspondant OBSERVATEUR
dès janvier 2026.**

Pour toutes informations complémentaires, pour toutes observations pouvant intéresser la mission du Correspondant Observateur et le Département Santé Forêt, veuillez contacter :

Etienne Nussbaum, remplaçant de Pierre Delenne pour CNPF 13

Guillaume BRUNEL, TFT pour ONF.

Et pour de plus amples actualités sylvosanitaires : [Actualités en santé des forêts | DRAAF PACA](#)